



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

#### **Marché de Travaux pour la réhabilitation de bâtiments d'hébergement - Quartier Aboville à Poitiers (86) - Relance de l'appel d'offre**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
Vendredi 06 février à 12:00

**SAS AVENIA**  
3 IMPASSE DE LA DEVINIÈRE  
37170 CHAMBRAY LES TOURS

**MANDAT pour le MINISTÈRE DES ARMEES**  
**Etablissement du Service Infrastructure de la Défense de Bordeaux**  
223 rue de Bègles  
33068 Bordeaux Cedex

| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE |                                     |  |
|-----------------------------|-------------------------------------|--|
|                             | <b>Objet</b>                        | Marché de Travaux pour la réhabilitation de bâtiments d'hébergement - Quartier Aboville à Poitiers (86) - Relance de l'appel d'offre   |
|                             | <b>Mode de passation</b>            | Appel d'offres ouvert pour les lots 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 14<br>Marché adapté pour les lots 6 – 7 – 8  |
|                             | <b>Type de contrat</b>              | Marché public  |
|                             | <b>Nombre de lots</b>               | 14   |
|                             | <b>Délai de validité des offres</b> | 180 jours  |
|                             | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire  |
|                             | <b>Variantes</b>                    | Défini par lot   |
|                             | <b>PSE</b>                          | Défini par lot   |
|                             | <b>Clauses sociales</b>             | Avec   |
|                             | <b>Clauses environnementales</b>    | Sans   |
|                             | <b>Durée / Délai</b>                | 34 mois (hors GPA)   |
|                             | <b>Visite sur site</b>              | <p><b>Visite obligatoire pour les lots suivants :</b></p> <p>Lot n°1 VRD<br/>           Lot n°2 Dépollution - Démolition - Gros-œuvre - Etanchéité<br/>           Lot n°3 Charpente bois – Couverture<br/>           Lot n°5 Bardage Bois<br/>           Lot n°6 Menuiseries extérieures aluminium<br/>           Lot n°9 Cloisons - Doublages - Plafonds<br/>           Lot n°11 Revêtement des sols<br/>           Lot n°12 Peinture - Nettoyage<br/>           Lot n° 13 Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire<br/>           Lot n°14 Electricité CFO CFA</p> <p>La visite est facultative pour les autres lots.</p> |

## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                            | 4  |
| 1.1 - Objet .....  | 4  |
| 1.2 - Mode de passation .....  | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat .....                                     | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                             | 4  |
| 1.5 - Nomenclature .....   | 5  |
| 1.6 - Réalisation de prestations similaires .....                        | 6  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                                  | 6  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                                 | 6  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement .....                                | 6  |
| 2.3 - Variantes exigées .....  | 6  |
| 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles .....                      | 7  |
| 3 - Les intervenants .....   | 7  |
| 3.1 - Désignation de l'acheteur .....                                    | 7  |
| 3.2 - Représentant de l'acheteur .....                                   | 7  |
| 3.3 - Conduite d'opération .....   | 7  |
| 3.4 - Assistance à maîtrise d'ouvrage .....                              | 7  |
| 3.5 - Maîtrise d'œuvre .....   | 8  |
| 3.6 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier .....         | 8  |
| 3.7 - Coordination des systèmes de sécurité incendie .....               | 8  |
| 3.8 - Contrôle technique .....   | 8  |
| 3.9 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs .....          | 8  |
| 4 - Conditions relatives au contrat .....                                | 9  |
| 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....                        | 9  |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....         | 9  |
| 4.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité ..... | 9  |
| 4.4 - Confidentialité et mesures de sécurité .....                       | 9  |
| 5 - Contenu du dossier de consultation .....                             | 9  |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres .....                    | 10 |
| 6.1 - Documents à produire .....   | 10 |
| 6.2 - Présentation des variantes exigées .....                           | 13 |
| 6.3 - Visites sur site .....   | 13 |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....                       | 14 |
| 7.1 - Transmission électronique .....                                    | 14 |
| 7.2 - Transmission sous support papier .....                             | 15 |
| 8 - Examen des candidatures et des offres .....                          | 15 |
| 8.1 - Sélection des candidatures .....                                   | 15 |
| 8.2 - Attribution des marchés .....                                      | 15 |
| 8.3 - Suite à donner à la consultation .....                             | 17 |
| 9 - Renseignements complémentaires .....                                 | 17 |
| 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....                | 17 |
| 9.2 - Procédures de recours .....  | 17 |

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Marché de Travaux pour la réhabilitation de bâtiments d'hébergement - Quartier Aboville à Poitiers (86) - Relance de l'appel d'offre.

Le projet porte sur la rénovation de 3 bâtiments d'hébergement sur le quartier Aboville à Poitiers, avec pour objectif une remise à niveau complète des ouvrages. Ces 3 bâtiments édifiés en 1955 sont vétustes.

Le nombre de chambres attendues est de 15 chambres d'hôtellerie (accueillant spécifiquement des agents du ministère) au sein du bâtiment 0049 et de 80 chambres cadres célibataires réparties au sein des bâtiments 0049, 0050 et 0054.

Le projet porte sur la construction d'une surface utile de 3 622 m<sup>2</sup>.

Lieu d'exécution :  
Quartier Aboville  
Poitiers (86)  
86000 Poitiers

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée **pour les lots 1** VRD, **2** dépollution-démolition-gros œuvre-étanchéité, **3** charpentes bois-couverture, **4** métallerie-serrurerie, **5** bardage bois, **9** cloisons-doublages-plafonds, **10** plafonds suspendus, **11** revêtement de sols, **12** peinture-nettoyage, **13** chauffage-ventilation-plomberie-sanitaire et **14** électricité-courants forts et courants faibles est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

La procédure de passation utilisée **pour les lots 6** menuiseries extérieures aluminium-occultations, **7** menuiseries intérieures et **8** mobilier, est la procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 R2123-1 du Code de la Commande Publique. La valeur totale estimée de ces lots n'excède pas 20% de la valeur totale estimée de tous les lots. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 14 Lots :

| Lots | Désignation  |
|------|--|
| 01   | VRD  |
| 02   | Dépollution - Démolition - Gros œuvre - Etanchéité |
| 03   | Charpente bois - Couverture                        |
| 04   | Métallerie - Serrurerie                            |
| 05   | Bardage bois                                       |
| 06   | Menuiseries extérieures aluminium - Occultations   |
| 07   | Menuiseries intérieures                            |
| 08   | Mobilier   |
| 09   | Cloisons - Doublages - Plafonds                    |
| 10   | Plafonds suspendus                                 |
| 11   | Revêtements de sols                                |

|    |   |
|----|---|
| 12 | Peinture - Nettoyage                            |
| 13 | Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire |
| 14 | Electricité - Courants Forts - Courants Faibles |

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ne peuvent pas présenter d'offre pour tous les lots.

Un candidat ne peut pas présenter plusieurs offres pour un même lot.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description             |
|----------------|-------------------------|
| 45000000-7     | Travaux de construction |

| Lots | Code principal | Description                                   |
|------|----------------|---|
| 01   | 45000000-7     | Travaux de construction                       |
| 01   | 32400000-7     | Réseaux                                       |
| 01   | 45231112-3     | Installation de réseau de conduites           |
| 02   | 45000000-7     | Travaux de construction                       |
| 02   | 45111100-9     | Travaux de démolition                         |
| 03   | 45000000-7     | Travaux de construction                       |
| 03   | 45422000-1     | Travaux de charpenterie                       |
| 04   | 45000000-7     | Travaux de construction                       |
| 05   | 45000000-7     | Travaux de construction                       |
| 06   | 45421130-4     | Poses de portes et de fenêtres                |
| 06   | 44220000-8     | Menuiserie pour la construction               |
| 07   | 44220000-8     | Menuiserie pour la construction               |
| 08   | 39100000-3     | Mobilier                                      |
| 09   | 45421152-4     | Installation de cloisons                      |
| 09   | 45324000-4     | Travaux de pose de plaques de plâtre          |
| 10   | 45421146-9     | Mise en place de plafonds suspendus           |
| 11   | 44112200-0     | Revêtements de sol                            |
| 12   | 44810000-1     | Peintures                                     |
| 12   | 45000000-7     | Travaux de construction                       |
| 13   | 45332400-7     | Travaux d'installation d'appareils sanitaires |
| 13   | 45232141-2     | Installations de chauffage                    |
| 13   | 45331210-1     | Travaux d'installation de ventilation         |
| 14   | 45311200-2     | Travaux d'installations électriques           |

## **1.6 - Réalisation de prestations similaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaire.

## **2 - Conditions de la consultation**

### **2.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.2 - Forme juridique du groupement**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### **2.3 - Variantes exigées**

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour chacune des variantes exigées relatives aux lots suivants :

| Lots | Code       | Libellé   | Description   |
|------|------------|---|---|
| 01   | Variante 1 | Réfection totale de la voirie compris structure de voirie | Réfection totale de la voirie compris structure de voirie |
| 05   | Variante 2 | Mise en œuvre d'un bardage prégrisé                       | Mise en œuvre d'un bardage prégrisé                       |
| 10   | Variante 3 | Plafonds en laine de bois                                 | Plafonds en laine de bois                                 |

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.



**La réponse à la solution de base est obligatoire.**

## 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

| Lots  | Code  | Libelle   | Description   |
|---|-------|---|---|
| 01<br>14                                      | PSE 1 | Réseau indépendant de report d'alarme                     | Réseau indépendant de report d'alarme<br>-des BCC jusqu'en limite de propriété<br>-de la limite de propriété jusqu'au bâtiment 008<br>(PC sécurité) |
| 14  | PSE 2 | Mise en place de diffuseurs lumineux de l'alarme incendie | Mise en place de diffuseurs lumineux de l'alarme incendie dans toutes les salles d'eau des chambres des bâtiments                                   |
| 08<br>14                                      | PSE 3 | Habillage coffret électrique                              | Mise en place d'un habillage pour coffret électrique  |
| 08  | PSE 4 | Étagère entrée  | Mise en place d'étagère à l'entrée des chambres   |
| 07  | PSE 5 | Panneaux protection murs                                  | Mise en place de panneaux de protections murales dans les circulations  |
| 13<br>(brasseurs)<br><br>14<br>(alimentation) | PSE 6 | Brasseurs d'air au lot CVC                                | Mise en place de brasseurs d'air dans les chambres  |
| 14  | PSE 7 | Détection mouvement extérieur                             | Mise en place de détection de mouvement extérieur   |
| 14  | PSE 8 | Brasseurs d'air au lot électricité                        | Mise en place de brasseurs d'air dans les chambres  |

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme : AVENSIA Agissant au nom et pour le compte de l'ESID de Bordeaux.

### 3.2 - Représentant de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : AVENSIA Agissant au nom et pour le compte de l'ESID de Bordeaux.

Représentant de l'organisme acheteur : AVENSIA, agissant au nom et pour le compte de l'ESID de Bordeaux

### 3.3 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

### 3.4 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par :

SAS AVENSIA  
3 impasse de la Devinière

37170 Chambray-les-Tours

Représentant : Monsieur Romain SAVIGNY

### **3.5 - Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

MURISSERIE  
18 Rue du Calvaire  
BP 61005  
44010 NANTES CEDEX 1  
Tél. : 02 40 35 33 32  
Courriel : agence@murisserie.fr

Co-traitant :

OTEIS  
Armor Plaza Batiment A  
9 impasse Claude Nougaro  
44800 Saint-Herblain  
nantes@oteis.fr

BE Acoustique :

ACOUSTIBEL  
22 rue de Turgé  
35310 Chavagne  
rennes@acoustibel.fr

### **3.6 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier**

CRX Ouest  
3 allée Saint Alexis  
87000 Limoges

### **3.7 - Coordination des systèmes de sécurité incendie**

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

### **3.8 - Contrôle technique**

Le contrôleur est assuré par :

QUALICONSULT  
6 avenue Eric Tabarly – CS 60009  
17187 Perigny Cedex  
Courriel : Larochele.qc@qualiconsult.fr  
SIRET : 401 449 855 01699

### **3.9 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

BUREAU VERITAS CONSTRUCTION  
2 avenue Thomas Edison  
86360 Chasseneuil du Poitou  
Courriel : [emeline.tababot@bureauveritas.com](mailto:emeline.tababot@bureauveritas.com)

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 4.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCAP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

### 4.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour l'ensemble des lots
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour l'ensemble des lots
- Le planning prévisionnel de l'opération
- Le tableau de répartition des dépenses communes
- Les plans
- Le plan général de coordination sécurité (PGC)
- Etudes de diagnostic Amiante et plomb fournies par le maître d'ouvrage
- Etudes de sols remis par le maître d'ouvrage
- Les diagnostics complémentaires des structures et réseaux
- Les notices de sécurité, accessibilité, hydraulique et sécurité incendie
- Le RICT
- L'ensemble des pièces selon document "00 Nomenclature" fourni au Dossier de Consultation des Entreprises (pièces écrites, graphiques et annexes).

Il est remis gratuitement à chaque candidat sur la plateforme [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date

d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerter l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner   | Oui       |
| Le candidat produit également par tout moyen (ex. Kbis, ...) son numéro unique d'identification SIREN permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique |           |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail  | Non       |
| A titre de preuve qu'il n'entre pas dans un cas d'interdiction de soumissionner le candidat peut fournir les attestations de régularité sociale et de régularité fiscale, datant de moins de 6 mois.        | Non       |
| Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, il produit la copie du ou des jugements prononcés   | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels   | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années   | Non       |
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non       |
| Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.  | Non       |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat  | Non       |
| Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise  | Non       |

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| <p>En fonction des lots pour le ou les lesquels le candidat souhaite déposer une offre : les certificats de qualifications professionnelles, à jour pour l'année en cours, ou attestations de maîtres d'ouvrages ;</p> <p>La preuve de la capacité équivalente du candidat peut toutefois être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.</p> <p><b>LOT 02 - Dépollution - Démolition - Gros œuvre - Etanchéité</b> : Les candidats doivent, en application des dispositions de l'article R4412-129 du Code du Travail, justifier leur capacité à exécuter le présent marché par l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle adapté aux travaux de désamiantage : QUALIBAT 1552 : Traitement de l'amiante ou qualification équivalente délivrée par un organisme certifié.</p> | Non       |

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier

qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| <b>VOLET A : TECHNIQUE</b><br>Une note de présentation détaillant :<br>- la justification de la composition de l'équipe présentée par le candidat et l'intérêt que représente cette association (en cas de groupement) pour cette opération,<br>- la perception des enjeux et de la complexité de cette opération par le candidat et l'organisation proposée pour satisfaire aux exigences fixées pour ce projet.   | Non       |
| <b>VOLET B : ORGANISATION ET ADEQUATION DES MOYENS DEDIES A L'OPERATION</b><br>- le détail des moyens humains qui seront mis à disposition du chantier (effectifs, organigramme, CV – intérimaires, sous-traitants ou co-traitants compris le cas échéant), par catégorie professionnelle, avec notamment le détail de l'équipe d'encadrement,<br>- l'indication des moyens matériels (propres ou externalisés) qui seront utilisés pour l'exécution des travaux.   | Non       |
| <b>VOLET C : ENVIRONNEMENTAL</b><br>- les mesures mises en place par le candidat en matière d'hygiène et de sécurité sur chaque chantier (installations de chantier, protections collectives et individuelles, etc.),<br>- la méthodologie proposée pour assurer le bon enclenchement des différentes phases de travaux (confinement, balisage, transferts des cantonnements /stockage),<br>- la méthodologie proposée pour ce chantier en termes de gestion des déchets, avec fourniture d'un projet de SOGED,<br>- les mesures proposées pour favoriser l'optimisation environnementale du déroulement du chantier (économies d'énergie sur le chantier, limitation du bruit d'activité, prise en compte des riverains...). | Non       |
| <b>VOLET D : CALENDRAIRE</b><br>- le planning d'intervention du candidat à compter de la notification de son marché (préparation, approvisionnements, etc.) précisant le phasage envisagé.  | Non       |
| Eléments pouvant être annexés au mémoire technique et ne comptant pas dans les 20 pages souhaitées :<br>- fiches techniques des produits et équipements proposés par le candidat, ainsi que des fournisseurs,<br>- détails de mise en œuvre des ouvrages spécifiques du présent projet,<br>- tout document technique permettant d'étayer la proposition du candidat   | Non       |
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :   | Non       |
| L'engagement d'insertion du candidat, fourni en annexe de l'acte d'engagement, précisant le volume minimum d'heures réservées par le candidat à l'insertion de personnes en difficulté sociales ou professionnelles, pour l'exécution du ou de chacun des lots auxquels il se porte candidat. Ce volume d'heures devra être conforme au volume minimum exigé pour chacun des lots concernés (voir annexe CCAP)  |           |
| Attestation de visite (pour les lots concernés)   | Oui       |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) au format PDF et EXCEL   | Non       |
| Lettre d'acceptation du CCAP et des CCTP pour l'ensemble des lots selon modèle en annexe 2 du Règlement de la Consultation  | Oui       |

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| <p>Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat selon les volets suivants ci-après détaillés :</p> <p>A. Volet Technique<br/>B. Volet Organisation et Adéquation des moyens dédiés à l'opération<br/>C. Volet Environnemental<br/>D. Volet Calendaire</p> <p>Le candidat est invité à limiter son mémoire à une longueur de 20 pages recto environ.</p> | Non       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Présentation des variantes exigées

Les candidats présenteront un dossier général "variantes exigées" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

## 6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire pour les lots cités ci-dessous. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

La visite du site est **obligatoire** pour les candidats aux lots suivants :

Lot n°1 VRD  
 Lot n°2 Dépollution - Démolition - Gros-œuvre - Etanchéité  
 Lot n°3 Charpente bois – Couverture  
 Lot n°5 Bardage Bois  
 Lot n°6 Menuiseries extérieures aluminium  
 Lot n°9 Cloisons - Doublages - Plafonds  
 Lot n°11 Revêtement des sols  
 Lot n°12 Peinture - Nettoyage  
 Lot n° 13 Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire  
 Lot n°14 Electricité CFO CFA

La visite est **facultative** pour les autres lots.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Une première visite commune est organisée le

- 09/01/2025 à 09h30

Une deuxième visite commune est organisée le

- 16/01/2025 à 09h30

### Procédure d'accès et déroulement de la visite :

- Visite limitée à une ou deux personnes par entreprise
- Nom de l'entreprise / nom et prénom de chaque personne / fonction / Référence de la pièce d'identité valide
- Transmettre par mail 4 jours avant la visite à l'adresse suivante [joseph.saliba@avensia.fr](mailto:joseph.saliba@avensia.fr) un scan des pièces d'identité valides.
- L'accès se fera directement par le portail « BCC », plus bas dans l'Avenue du Colonel BARTHAL.

**Le certificat attestant de la réalisation d'une visite de site devra être fourni par le candidat (remplie et signée par le représentant de la maîtrise d'ouvrage) à l'appui de son offre sous peine d'irrecevabilité de cette dernière.**

Le candidat est réputé avoir pris connaissance du site concerné et de toutes les contraintes et sujétions liées à son environnement conformément aux dispositions du CCAP.

En cas de question pendant la visite, le candidat devra les poser sur la plateforme [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) pour respecter le principe d'égalité de traitement.

Il ne sera répondu à aucune questions relatif au marché pendant la visite.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai impartie est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

AVENSTIA  
NE PAS OUVRIR COPIE DE SAUVEGARDE  
3 IMPASSE DE LA DEVINIÈRE  
37170 CHAMBRAY LES TOURS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

Un sous-dossier candidature comprenant les pièces correspondantes telles que fixé à la remise  
Un sous-dossier offre comprenant les pièces renseignées pour l'offre (AE, DPGF...)  
La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.  
La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.  
Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.  
Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre inappropriée, irrégulière ou inacceptable sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

| Critères   | Pondération |
|--|-------------|
| 1-Valeur technique et méthodologique de l'offre  | 60.0 %      |
| 1.1-Technicité de la proposition (apprécié au vu du volet "technique" demandé dans le mémoire technique et méthodologique)   | 15.0 %      |
| 1.2-Organisation et adéquation des moyens dédiés à l'opération (appréciée au vu du volet "organisation et adéquation des moyens dédiés à l'opération" demandé dans le mémoire technique et méthodologique) | 15.0 %      |
| 1.3-Approche environnementale (appréciée au vu du volet "environnemental" demandé dans le mémoire technique et méthodologique)   | 15.0 %      |
| 1.4-Approche calendaire (appréciée au vu du volet "calendaire" demandé dans le mémoire technique et méthodologique et au vu des moyens mis en œuvre pour respecter le délai d'exécution proposé)           | 15.0 %      |
| 2-Prix des prestations   | 40.0 %      |

Pour le critère n°1 : Valeur technique et méthodologie de l'offre sur 12 points (représentant 60% de la note finale) :

Ce critère sera jugé au vu de l'analyse du mémoire technique et méthodologique établi par l'entreprise et noté pour chacun des sous-critères suivant :

- Sous critère 1 (sur 3 points) : Technicité de la proposition

Ce sous-critère sera apprécié au vu du volet « technique » demandé dans le mémoire technique et méthodologique.

- Sous critère 2 (sur 3 points) : Organisation et adéquation des moyens dédiés à l'opération

Ce sous-critère sera apprécié au vu du volet « organisation et adéquation des moyens dédiés à l'opération » demandé dans le mémoire technique et méthodologique.

- Sous critère 3 (sur 3 points) : Approche environnementale

Ce sous-critère sera apprécié au vu du volet « environnemental » demandé dans le mémoire technique et méthodologique.

- Sous critère 4 (sur 3 points) : Approche calendaire

Ce sous-critère sera apprécié au vu du volet « calendaire » demandé dans le mémoire technique et méthodologique et au vu des moyens mis en œuvre pour respecter le délai d'exécution proposé.

La note N1 correspondant au critère 1 sera obtenue par addition des notes attribuées à chacun des 4 sous-critères ci-dessus.

Pour le critère n°2 : Prix des prestations (sur 8 points, représentant 40% de la note finale)

La note N2 pour le critère prix sera calculée suivant la formule mathématique suivante :

$N2 = 8 \times \text{Prix le plus bas}^* / \text{Prix de l'offre étudiée}$

\* Hormis les offres jugées inappropriées, irrégulières ou inacceptables

Conformément à l'article R. 2152-3 à 5 du Code de la Commande Publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Note finale :

La note finale (NF) sur 20 points sera calculée suivant la formule :  $NF = \text{Note critère 1 (N1)} + \text{Note critère 2 (N2)}$ .

Le candidat qui aura obtenu la note NF la plus élevée sera classé en première position et ainsi de suite.

Conformément à l'article R. 2152-6 du Code de la Commande Publique, « les offres régulières, acceptables et appropriées (...) sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution ».

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

**Tribunal Administratif de Bordeaux**  
9 rue Tastet  
BP 947  
33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 99 38 00  
Télécopie : 05 56 24 39 03  
[Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référendum pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référendum contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt léssé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours et en cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, les candidats devront également s'adresser au contact ci-dessus.